

RCS : BAYONNE

Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00676

Numéro SIREN : 483 948 923

Nom ou dénomination : EURL A.T.2.M

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2018 sous le numéro de dépôt 252

16 JAN 2018

AT2M EURL RESIDENCE LE SEXTANT ZAC HAUSQUETTE 1 ALLEE DE LA LYRE 64600 ANGLET

Etats fiscaux

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise AT2M EURL				Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise RESIDENCE LE SEXTANT ZAC HAUSQUETTE 1 ALLEE DE LA LYRE 64600 ANGLET								
SIREN 4 8 3 9 4 8 9 2 3								
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1, 2 Durée de l'exercice précédent * 1, 2								
				Exercice N clos le 31/01/2017				
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014	2 637	016	2 637		
	Immobilisations corporelles *		028	153 897	030	80 640	73 257	
	Immobilisations financières * (1)		040	2 040	042		2 040	
	Total I (5)		044	158 574	048	83 277	75 297	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	21 395	062		21 395	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	109 714	070	961	108 753	
		Autres * (3)	072	32 551	074		32 551	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	119 022	086		119 022	
	Charges constatées d'avance *		092	6 372	094		6 372	
Total II		096	289 054	098	961	288 093		
Total général (I + II)				110	447 628	112	84 238	363 390
PASSIF				Exercice N 1		NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			10 000		
	Écarts de réévaluation		124					
	Réserve légale		126			1 000		
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	238 872		
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136			1 604		
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142			251 476		
	Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			34 262		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			23 411		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	17 647	172	54 241		
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III		176			111 914		
Total général (I + II + III)				180		363 390		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	50 168		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	3 333		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

"Certifié conforme" + sign. x

certifié conforme

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 502 *septies* A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **AT2M EURL** Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le **31/12/2017**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	217 288	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	194 206	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224	1 102	
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	4 655	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	417 252
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	159 457	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(5 983)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	106 626	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	1 784	244	4 278
	Rémunérations du personnel *					250	107 608	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	33 052	
	Dotations aux amortissements *					254	15 705	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	14	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)						264	420 758
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(3 507)
Produits financiers (III)		280	1 14	Charges financières (V)		294	203	
Produits exceptionnels (IV)						290	4 572	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	152	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	(780)	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	1 604
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 604	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers * dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	4 111	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350	
	Créance due au report en arrière du déficit				346		7 261	
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)					655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352	1 546
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							370	1 546

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 363 550,04 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 604,43 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 19/12/2017 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement comptable de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Actif immobilisé

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

- Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

En ce qui concerne les immobilisations décomposables, l'entreprise n'a déterminé aucun composant sur les biens figurant à l'actif. Lorsque des composants sont identifiés à l'occasion de réparations ou d'opérations sur les immobilisations, ils sont amortis sur leur durée de vie économique.

Pour les immobilisations non décomposables susceptibles de subir une dépréciation, elles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'usage, au lieu de leur durée réelle d'utilisation, conformément à la mesure de simplification autorisée pour les PME (article 322-4-5, al.2 du PCG introduit par le règlement 2005-09 du CRC du 3 Novembre 2005).

- Informations spécifiques relatives à la 1^{ère} application des nouvelles règles sur l'amortissement ou la dépréciation des fonds commerciaux

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

Le règlement précise le traitement du fonds commercial en indiquant qu'il est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Si une durée d'utilisation limitée peut être déterminée au regard des critères définis à l'article 214-1, le fonds commercial est amorti sur cette durée. Une dépréciation complémentaire peut être comptabilisée (dépréciation définitive et qui ne peut pas faire l'objet d'une reprise).

Il indique que pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. La dépréciation s'apprécie par comparaison de la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur actuelle, celle-ci étant la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage :

- la valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie,
- la valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. S'il n'est pas possible de déterminer la valeur actuelle de l'actif pris isolément, il convient de déterminer la valeur actuelle du groupe d'actifs auquel il appartient.

Il est précisé que les impacts éventuels de ce règlement sur les comptes de l'exercice doivent être traités de manière prospective.

- Application à cette société

En l'absence d'inscription d'un fonds commercial à l'actif, les changements introduits par le règlement ANC n°2015-06 n'ont pas eu d'effet sur les comptes de cet exercice.

Actif circulant

- Stocks :

Ils sont évalués au dernier prix d'achat connu. La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

Lorsque le cours du jour ou la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

- Créances :

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi CICE**Montant du CICE sollicité**

Au titre de l'année civile 2016, le CICE sollicité par l'entreprise s'élève à un montant de 3 721 €. Ce crédit d'impôt est calculé sur la base des rémunérations éligibles au titre de ladite année civile, il sera imputé sur l'impôt société ou si celui-ci est insuffisant fera l'objet d'une demande de remboursement.

Exercice clos en cours d'année

Pour l'exercice clos le 30/09/2017, dont la période diffère de l'année civile, le CICE est calculé et comptabilisé en fonction des rémunérations éligibles pour la même période. Son montant s'élève à 3 687 €.

Comptabilisation du CICE

Conformément à l'avis ANC du 28 février 2013 le CICE a été comptabilisé en diminution des charges de personnel, il améliore ainsi le résultat d'exploitation.

Utilisation du CICE de l'année précédente

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises nous précisons l'utilisation de ce crédit d'impôt.

Le CICE sollicité au titre de l'année civile précédente 2015, d'un montant de 3 939 € est devenu disponible en trésorerie sur l'exercice clos le 30/09/2017, il a été utilisé pour le financement des actions suivantes :

Utilisation du CICE	
	En % du montant
Investissements	100 %
Recrutement ou augmentation rémunération	
Formation	
Reconstitution du fonds de roulement	
Recherche, innovation, prospection nouveaux marchés.	
Transition écologique et énergétique	

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 158 574 €uros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 637			2 637
Immobilisations corporelles	116 478	50 168	12 749	153 897
Immobilisations financières	2 040			2 040
TOTAL	121 155	50 168	12 749	158 574

Amortissements et dépréciations d'actif = 83 277 €uros

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 637			2 637
Immobilisations corporelles	77 550	15 839	12 749	80 640
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	80 187	15 839	12 749	83 277

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	2 637	2 637	0	1 ans
Mat. pour location	333	286	47	de 3 à 5 ans
Outillage industriel	17 422	13 439	3 983	de 3 à 7 ans
Instal agencements divers	82 089	56 003	26 086	de 5 à 10 ans
A.a.i mat video	1 622	1 622	0	5 ans
Materiel de transport	48 617	6 525	42 093	de 2 à 8 ans
Mat bureau & informatique	3 814	2 765	1 048	de 3 à 5 ans
TOTAL	156 534	83 277	73 257	

Etat des créances = 150 677 €uros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 040		2 040
Actif circulant & charges d'avance	148 637	148 637	
TOTAL	150 677	148 637	2 040

Provisions pour dépréciation = 961 €uros

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	961				961
Comptes financiers					
TOTAL	961				961

Produits à recevoir par postes du bilan = 3 518 €uros

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	178
Clients et comptes rattachés	3 340
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	3 518

Charges constatées d'avance = 6 372 Euros

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 10 000 €uros

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	20,00	10 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	20,00	10 000

Etat des dettes = 111 914 €uros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	34 254	10 184	24 070	
Dettes financières diverses	17 655	17 655		
Fournisseurs	23 411	23 411		
Dettes fiscales & sociales	36 594	36 754		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	111 914	88 004	24 070	

Charges à payer par postes du bilan = 12 971 €uros

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	8
Emp. & dettes financières div.	1 754
Fournisseurs	11 209
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	12 971

Annexe aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Information sur le compte de résultat

Le détail des postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figure au chapitre « compte de résultat détaillé » des états financiers complets. On pourra s'y reporter pour obtenir une information plus détaillée.

Effectif et engagements au titre des indemnités de départ à la retraite

L'effectif de l'entreprise est de 0, l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite à verser aux salariés, jugé non significatif, n'a pas été calculé.

Annexe aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 3 518 €uros

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients fact.a établir tx normal(418100)	178
TOTAL	178

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat produits a recevoir(448700)	2 760
Debit cred divers produits a r(468700)	580
TOTAL	3 340

Charges constatées d'avance = 6 372 €uros

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	6 372
TOTAL	6 372

Charges à payer = 12 971 €uros

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Interets courus /emprunts(168800)	8
TOTAL	8

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues(408100)	1 754
TOTAL	1 754

Dettes fiscales et sociales	Montant
Cot fiscal tns a payer(428600)	8 907
Etat charges a payer(448600)	2 302
TOTAL	11 209

A.T.2.M
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : ZAC de Hausquette - Résidence Le Sextant
1 allée de la Lyre
64600 ANGLET
483 948 923 RCS BAYONNE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 10 JANVIER 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 1 604,43 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 604,43 euros
<i><u>Réserve légale intégralement dotée</u></i>	
Affecté au compte "autres réserves"	1 604,43 euros
qui s'élève ainsi à 240 476,05 euros.	

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2013 : Néant

Exercice clos le 30 septembre 2015 :

20 500,00 euros, soit 41,00 euros par titre

à parapher

41

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 500,00 euros

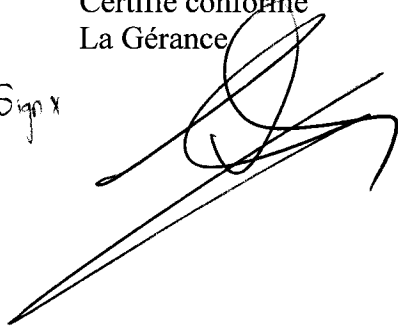
Exercice clos le 30 septembre 2016 :

27 000,00 euros, soit 54,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 27 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance

Signé

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.

A.T.2.M

Société à responsabilité limitée

au capital de 10 000 euros

Siège social : ZAC de Hausquette - Résidence Le Sextant

1 allée de la Lyre

64600 ANGLET

483 948 923 RCS BAYONNE

16 JAN. 2018

GREFFE du TRIBUNAL

de COMMERCE

1 avenue Marie Anne de Neubourg – BP 18180

64181 BAYONNE

A ANGLET

Le 15/01/18

Objet : Transmission des documents d'approbation des comptes.

Messieurs,

Nous vous adressons sous ce pli pour dépôt à votre greffe, concernant les comptes de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2017 :

- Les comptes de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2017,
- La résolution d'affectation du résultat,

Et un chèque de 46,37 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir le récépissé de dépôt des comptes directement à :

@COM. BAYONNE
4 RUE RAOUL PERPERE – 64100 BAYONNE

Dans l'attente,

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

LA GERANCE

Signé